



PRÉFET DE LA RÉGION  
GRAND EST



## PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

### Réunion plénière du GT3 « Gestion durable de la forêt et de la ressource forestière »

Conseil Régional – Strasbourg – 12 mars 2018

#### Compte-rendu

---

Le groupe de travail n°3 (GT3) du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) s'est réuni le 12 mars 2018 sous la présidence de M. Daniel GREMILLET, élu référent filière forêt-bois du Conseil régional, et de M. Benoît FABBRI, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La liste des participants est jointe en **annexe**.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Méthode et calendrier de travail
2. Travaux conduits depuis la dernière réunion du GT3
3. Échange sur l'objectif « valoriser et préserver la forêt dans un souci de multifonctionnalité »

Les documents diaporamas présentés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Reunions-du-GT-no3>

#### Introduction

M. GREMILLET ouvre la séance en remerciant l'assemblée pour la reprise des travaux destinés à l'établissement du PRFB. Il rappelle que le Contrat de filière forêt-bois du Grand Est, signé le 17 juillet 2017, a pu être mis en place grâce à la contribution des partenaires de la filière et souhaite que la même énergie soit déployée en faveur du PRFB. Il annonce qu'avec la prochaine signature du Contrat d'objectifs territorial bois, la Région sera en mesure de décliner une offre de formation au niveau du Grand Est. Il fait référence à la préparation d'un dispositif en faveur de l'amélioration des peuplements forestiers et précise que les enjeux économiques et climatiques restent importants et à prendre en compte dans les démarches.

M. FABBRI indique que les travaux du GT3 ont marqué une pause en 2017, mais que cette année a permis des avancées significatives sur les travaux en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique et précise que la prochaine réunion du comité paritaire aura lieu le 28 mai 2018 avec une présentation du programme d'actions sylvo-cynégétique en vue de sa validation. Il souligne la nécessité de faire aboutir le PRFB, car il y a un réel besoin de stratégie pour conduire l'action publique. Il signale que le PRFB est articulé avec d'autres schémas tels que les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC), le schéma régional biomasse, le programme « valorisation du bois et territoire » des chambres d'agriculture...

#### Point 1 – Présentation de la méthode et du calendrier pour la suite des travaux en sous-groupes

Présentation par M. VIADER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama.

M. GRANDADAM rappelle que la filière avait conditionné sa participation à la reprise des travaux à l'apport de réponses concernant l'équilibre sylvo-cynégétique. Il constate que malgré les échanges réalisés, certaines questions restent sans réponse et les résultats ne sont pas visibles.

M. FABBRI indique que la cartographie et la boîte à outils sont réalisées et que les échelons départementaux, après consultation des CDCFS et validation en comité paritaire, doivent s'en emparer pour mettre en place des actions visant à restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique.

M. GREMILLET précise que chaque partenaire du comité paritaire doit décliner les travaux de ce dernier au niveau départemental. Le travail réalisé est important, mais il n'est pas encore possible d'en mesurer les résultats. Il propose de refaire le bilan dans un an au vu de ce qui aura été mis en place au niveau départemental.

M. MASSENET confirme que les travaux avancent, mais souhaite aboutir à un accord global au niveau régional.

M. BASTIEN fait remarquer qu'il y a souvent une différence entre les plans de tirs et leur réalisation.

M. MASSENET lui répond qu'en cas de désaccord, le propriétaire a la possibilité de changer d'adjudicataire.

M. FAUVEL souhaite avoir des précisions quant à l'articulation du PRFB avec d'autres schémas.

Mme WURTZ précise que chaque document est à prendre au cas par cas, selon son calendrier de publication. Le souhait est que le PRFB soit compatible avec les autres documents.

M. LEMBKE estime que le processus itératif proposé n'est pas satisfaisant pour traiter la question de la multifonctionnalité. Il propose d'organiser un GT spécifique de façon à ce qu'il y ait un dialogue débouchant sur une position partagée.

M. GREMILLET conclut ce premier point en précisant qu'il est important de reprendre les éléments à apporter par les partenaires tout en restant dans les cadres déjà fixés (le contrat de filière est un document de développement économique) et que ce sujet est important pour le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est.

## **Point 2 – Présentation des travaux conduits depuis la dernière réunion du GT3**

### **2.1 – Objectif « restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique »**

Présentation par Mme WURTZ (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

M. URBANIAK s'étonne de ne pas avoir vu le document final réalisé à l'issue du dernier comité paritaire qui sera envoyé au préfet puis aux départements.

Mme WURTZ lui indique que ce document sera envoyé au courant de la semaine. Elle propose de constituer un groupe de travail, sur le format du groupe de travail « programme d'actions du comité paritaire » élargi à minima aux interprofessions, permettant l'élaboration du paragraphe « Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique » du PRFB.

M. URBANIAK souhaite également la présence ponctuelle de 2 ou 3 experts supplémentaires du monde de la chasse, selon les sujets abordés.

M. JUNG estime qu'il serait intéressant de solliciter d'autres maillons de la filière comme les scieurs, par exemple. La problématique inquiète toute la filière et ne doit pas être vue que sous la focale forestiers/chasseurs.

Mme WURTZ passe commande à l'interprofession d'une liste complémentaire avec élargissement à la filière.

M. OTT souhaite que ce groupe de travail reste technique et précise qu'il faudra ensuite prévoir un temps pour que les politiques puissent s'exprimer.

M. GARANDEL rappelle les objectifs du groupe de travail du comité paritaire et de celui du PRFB. Le premier cible uniquement certaines zones de la région et essentiellement les cervidés, alors que le second est élargi à tout le territoire et traite en plus le cas du sanglier.

M. GREMILLET propose de dresser le bilan des actions réalisées dans chaque département au bout d'un an.

Mme WURTZ indique que le comité paritaire se réunira deux fois par an à l'avenir, ce qui permettrait de répondre à cette demande de suivi.

## **2.2 – Objectif « relever le défi du changement climatique »**

Présentation par M. KARCHER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

M. GREMILLET indique que de nombreux travaux ont été réalisés sur l'amélioration génétique des semences agricoles et s'interroge sur l'application au domaine forestier de ce type d'études. Il s'interroge en particulier sur l'opportunité d'une expérimentation sur le séquençage génétique au niveau du Grand Est.

Mme WINNINGER précise que des travaux sont actuellement menés par l'INRA, mais qu'il faut du temps pour mesurer l'adaptation des nouvelles semences.

M. LANG estime qu'il faut compter sur la variabilité génétique naturelle des espèces plutôt que de modifier artificiellement les ressources génétiques.

M. JACOMET indique l'existence d'un dispositif national « RENEssences » (Réseau d'évaluation de nouvelles essences) visant à tester de nouvelles essences et provenances pour faire face aux nouvelles situations engendrées par le changement climatique. Un projet d'installation d'un réseau régional d'une centaine de tests en gestion a été déposé dans le cadre de l'appel à projet de la mesure 16.1 des PDR Lorraine et Champagne-Ardenne.

M. BASTIEN précise que la variabilité interspécifique que l'on trouve naturellement dans les peuplements mélangés n'est pas à négliger comme réponse au changement climatique.

M. GIRAUD souhaite proposer une contribution pour compléter le chapitre du PRFB et remarque que la thématique des bioagresseurs émergents n'a pas été abordée.

Mme WURTZ annonce à l'assemblée qu'une nouvelle version du document sera réalisée et qu'il est possible de faire des propositions, à condition qu'elles soient transposables dans la version communiquée.

## **Point 3 – Échanges sur l'objectif « valoriser et préserver la forêt dans un souci de multifonctionnalité »**

Présentation par Mme. WURTZ (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

Les 10 thématiques présentées sont validées par l'assemblée.

Sur le sujet de la multifonctionnalité, M. KIMMEL s'interroge sur la part de forêt à conserver pour les vocations autres qu'économique.

### ***Thème 1 (Définir les orientations de gestion durable)***

M. ASAEL souhaite savoir si le PRFB va prévoir un accompagnement financier pour le surcoût lié à l'utilisation de matériel limitant le tassement du sol.

Mme WURTZ rappelle qu'une aide à l'acquisition de matériel est déjà mise en œuvre par la Région et que les besoins spécifiques devront apparaître dans le PRFB.

M. MEURIN précise que ce sujet est un axe de réflexion du projet LEADER du Pays de la Déodatie.

M. JACOMET indique que le corpus technique sur le sujet est déjà bien fourni, qu'il ne s'agit pas de réécrire ce qui existe mais plutôt d'identifier les freins à la mise en œuvre de solutions techniques.

M. FABRI souhaite que les actions à mener soient priorisées afin que les pouvoirs publics aient une vision sur les actions à accompagner.

M. BASTIEN aimerait que l'acceptabilité sociale des opérations forestières soit abordée, car le forestier est souvent remis en question.

Mme WURTZ est d'accord et estime que ce sujet devra faire l'objet d'un point transversal.

### ***Thèmes 3 (Gérer en préservant la biodiversité, protégeant la ressource en eau) et 6 (diffusion de la connaissance dans ce domaine)***

M. MASSENET rappelle que les chasseurs sont très attachés à la biodiversité et conteste la volonté de créer des zones d'exclusion par rapport à l'extension du cerf.

M. ASAEL précise que des formations sont mises en place et que des documents sont édités pour sensibiliser forestiers et propriétaires à la biodiversité.

M. LANG estime que les forêts de l'État doivent prioritairement participer à la préservation de la biodiversité, les forêts privées gérées devant être rentables.

M. PAILLERAU indique que le travail de sensibilisation est fait par les experts, mais de manière différente suivant les propriétaires, en particulier concernant la conservation des arbres morts. Il ajoute que la

responsabilité du propriétaire est engagée en cas d'accident provoqué par la chute de bois morts, l'assurance considérant cela comme un défaut de gestion.

M. LEMBKE se demande comment cartographier les forêts privées ayant un enjeu environnemental et non répertoriées par CARMEN, pour faire de ces dernières un réservoir de biodiversité.

M. OTT souligne que les propriétaires privés ont pris la dimension des enjeux de la biodiversité, mais que les résultats ne se voient pas à court terme. Il confirme que la responsabilité du propriétaire qui est engagée en cas d'un accident lors de la chute d'arbres morts et qui a pour effet une augmentation des cotisations d'assurance, est un sujet à traiter. Il précise que ce sont dans les petites forêts privées que l'on va trouver une grande partie du bois à mobiliser et que si l'on souhaite y intégrer une approche de la biodiversité, il faudra veiller à ce que le coût ne soit pas trop important pour le propriétaire.

M. JACOMET indique que la biodiversité est bien prise en compte dans la gestion de la forêt publique (standard PEFC, par exemple). Il estime qu'il faut déjà appliquer l'important corpus technique national existant avant de créer de nouvelles contraintes.

M. GRANDADAM précise que PEFC a fait connaître et accepter les problématiques environnementales. Il estime qu'il n'est pas souhaitable d'opposer la forêt publique et la forêt privée.

M. JUNG remarque que la question environnementale est souvent cloisonnée au niveau forestier. Il estime qu'il est important d'avoir un regard global, au niveau de la filière. Il est important de voir l'impact positif ou négatif dans la valorisation d'un produit (douglas en bardage extérieur sans traitement, par exemple).

### ***Thème 8 (Maîtriser la régression du foncier)***

M. GRANDADAM indique que la réglementation des boisements est un bon outil mais ancien et obsolète. Il serait bon de rechercher une articulation avec les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Mme GARANDEL estime qu'il serait également bon de traiter la question des PLU et de l'utilisation des bois en extérieur.

M. ASAEL se demande comment les choix pris dans le PRFB seront communiqués aux rédacteurs des schémas de cohérence territoriale (SCOT).

Mme WURTZ estime qu'il faut vérifier si la régression du foncier forestier est un réel enjeu en forêt et éventuellement revoir le libellé (cf. structuration foncière).

M. KIMMEL répond que la question de la régression se pose dans les milieux très artificialisés, comme les espaces agricoles de plaine, où la forêt constitue des îlots de biodiversité.

Mme LEBECQUE précise que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région listera des règles opposables aux documents locaux d'aménagement (PLU, SCOT...).

### ***Thème 10 (Conforter l'intégration pérenne des enjeux sociaux et touristiques)***

Mme WURTZ indique que sur ce thème, il y a besoin de développement de messages simples et de supports de communication sur du long terme.

M. PAILLEREAU précise qu'il est important de cibler les associations d'usagers sur les risques liés aux chantiers d'exploitation forestière.

M. KIMMEL estime que si les documents régionaux mettaient en avant la nécessité de conserver des arbres morts et que ces derniers concourent à une bonne gestion forestière, il serait peut-être possible de faire changer les doctrines des assurances.

M. GRANDADAM remarque que les exigences sociétales changent. Il constate par exemple une explosion des demandes de sorties de nuit en forêt.

Mme WURTZ se demande s'il ne faut pas cibler des zones en particulier pour ce type d'activités.

Mme GARANDEL précise qu'une offre importante existe en Alsace avec le Club Vosgien, mais que sur des zones très fréquentées (Haut-Koenigsbourg, Mont Sainte-Odile...), il est nécessaire de communiquer.

M. JACOMET indique que des offres peuvent être développées localement, même si des choses existent déjà, mais qu'elles apporteront des contraintes.

M. BASTIEN annonce que dans le cadre du développement touristique en forêt un repérage des arbres remarquables à l'échelle du Grand Est est à l'étude.

Mme WURTZ propose une réunion du GT3 complet début mai pour faire le point des travaux des sous-groupes et revoir le chapitre « biodiversité ».

MM. GREMILLET et FABBRI remercient l'assemblée pour sa participation et clôturent la séance.